

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



Taxe d'apprentissage : un soutien déterminant pour la réussite des jeunes engagés !

Vous avez la liberté d'orienter une partie de votre taxe d'apprentissage
vers l'organisme agréé de votre choix.

Les jeunes de l'Institut sont les talents de demain !

En orientant votre taxe d'apprentissage vers l'Institut de l'Engagement :

- Près de 2 000 jeunes bénéficieront de **conseils personnalisés**
- Environ 500 lauréats seront accompagnés **pour reprendre des études, trouver un emploi ou créer une activité** en devenant lauréat
- 1100 jeunes seront **mentorés par un bénévole** pour structurer et concrétiser leur projet d'avenir
- Ces jeunes pourront **mieux appréhender le monde de l'entreprise**

Deux programmes au service de l'orientation et de la réussite des jeunes :

LAUREAT



Un suivi personnalisé
par un chargé
d'accompagnement



**Une programmation
diversifiée**
Universités, Campus, ateliers,
conférences, débats



**L'accès à 180 étab. de
formation**
du CAP aux Grandes Ecoles

MENTORAT



Un mentor
bénévole pour conseiller,
donner des clés et ouvrir des
portes



**Des ressources
pédagogiques**
sur des thématiques variées



Des temps collectifs
pour ouvrir son réseau et
ses horizons

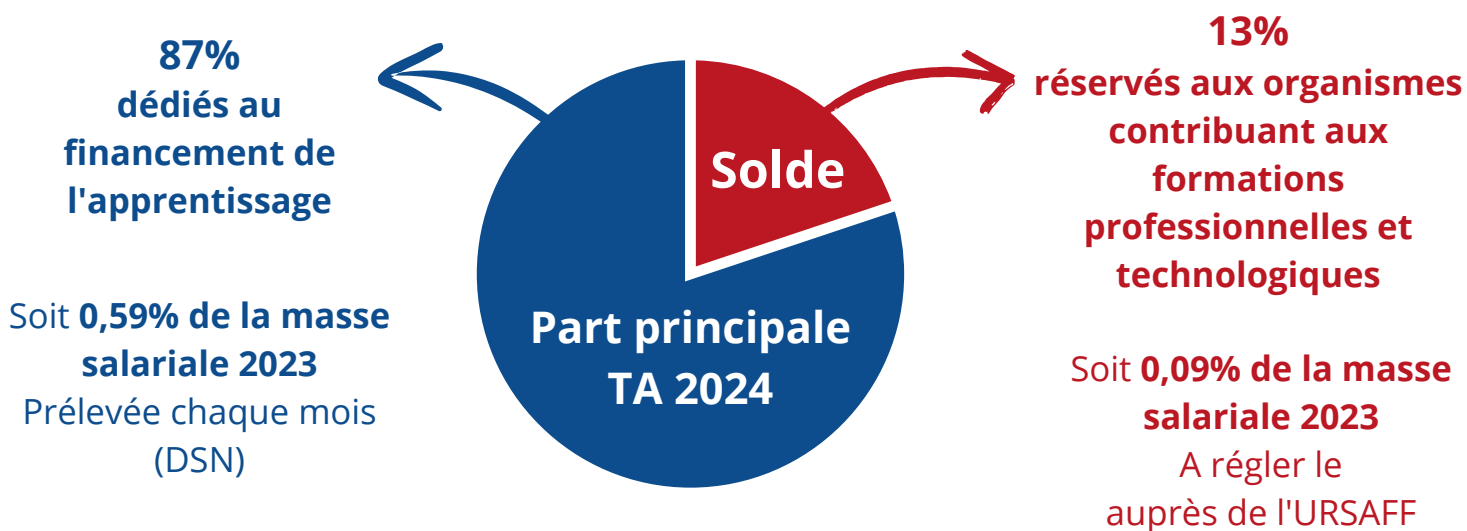


Mode d'emploi au verso

Comment orienter votre taxe d'apprentissage ?



L'**Institut de l'Engagement** est reconnu comme organisme agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale des métiers.



Procédure

27 mai - 2 août

1ère période d'affectation de votre solde à l'Institut de l'Engagement via la plateforme SOLTéA

12 août - 4 octobre

2nd période d'affectation de votre solde à l'Institut de l'Engagement via la plateforme SOLTéA

Pour nous trouver rapidement sur SOLTéA, saisissez notre numéro de SIRET dans la barre de recherche : **795 349 950 0092**

NOUVEAUTÉS SOLTéA

- 1- 🔍 Vous pouvez nous donner de la visibilité sur le montant que vous nous aurez affecté, ce qui nous permettra de suivre les versements.
- 2- 🧑 Vous pouvez associer à votre SIRET la personne référente pour la taxe d'apprentissage, nous permettant de solliciter le bon interlocuteur.

Pour toute question, vous pouvez contacter partenariats@engagement.fr